



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 13 mars 2026
Délibération 2026-05

Par suite d'une convocation en date du 07 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 13 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mesdames et messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, BAPPEL Annick, VIALLE Jacqueline, LACOSTE Éric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène, LAMBERT Jean-Pierre, WARLOP Florence, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés : DUBREUIL Frédéric,

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

Madame LATOUR Françoise a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation de résultat CFU du budget principal 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par le Maire, présenté par Madame Latour Françoise, 1^{ère} adjointe, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	243 927,93
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (380 877,08 - 274 670,56)	106 206,52
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	137 721,41
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-50 627,75
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (59 130,84 - 88 819,20)	-29 688,36
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-20 939,39
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 3 430,55)	-3 430,55
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-54 058,30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	54 058,30
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	189 869,63
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 14/03/2026

Publiée le 14/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

AR Prefecture

024-212401715-20260313-DELIB_202605-DE
Reçu le 14/03/2026